



PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION N^o CA-943-06/2014
CIRCUIT N^o 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale / Secrétaire-trésorière :

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 18 juin 2014, la résolution n^o CA-943-06/2014 a été adoptée :

L'objet de cette résolution consiste en des modifications à l'horaire du circuit n^o 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette pour permettre l'ajustement de l'horaire, soit de devancer de 5 à 10 minutes les départs de Berthierville, de Lavaltrie et de Joliette et de rallonger le temps de parcours du circuit afin de respecter la signalisation routière en vigueur.

Le nouvel horaire du circuit no 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette entrera en vigueur le dimanche 10 août 2014.

L'horaire peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : www.jembarque.com ou au bureau du CRTL situé au 930, rue Saint-Louis, Joliette.

Donné à Joliette, Québec

Ce quatorzième (14^e) jour du mois de juillet de l'an deux mille quatorze

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière